

PATRIMONIAL.FR

Mon Guide de Souscription

Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr :

- Bulletin de souscription
- Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- Document d'entrée en relation
- Lettre de mission
- Fiche connaissance de client
- Convention RT0

Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr :

- Bulletin de souscription
- Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

**Patrimonial.fr
25, Avenue Pierre 1^{er} De Serbie
75116 Paris**

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 7J/7 de 9h00 à 22h00

- Au : **01 44 20 44 20**
- Ou par mail : **contact@patrimonial.fr**

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Si-ren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérant de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

FIP CAPITAL ACTIFS 2017

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 22/09/2017

CODE ISIN PARTS A (IR) : FR0013270360

Patrimonial.fr

CAC

25 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie

75016 Paris - France

R

Où Nom du distributeur

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1 - ÉTAT CIVIL ET ATTESTATION DE RÉSIDENCE FISCALE

M. Mme

Nom d'usage Prénom(s)

Nom de jeune fille Nationalité

Né(e) le [] 19 [] à Dépt Pays de naissance

Adresse fiscale

Code Postal [] Ville Pays

Tél. (fixe ou portable) [] Email

Je certifie avoir pour résidence(s) fiscale(s) (si j'ai plusieurs résidences fiscales, il convient de toutes les indiquer dans le tableau ci-dessous) :

PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF) OU MENTION « NA » (NON APPLICABLE)
1.	
2.	

2 - SOUSCRIPTION

Je déclare avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et de la Note Fiscale (établie à titre d'information et non visée par l'AMF) du Fonds d'Investissement de Proximité CAPITAL ACTIFS 2017 (ci-après désigné le « Fonds ») et en particulier de ses dispositions relatives aux conditions de rachat. J'ai été informé(e) du fait que le Règlement du Fonds m'est fourni gratuitement dans le cas où j'en fais la demande auprès de la Société de Gestion.

En application de l'article L.214-24-35 du Code Monétaire et Financier (C.M.F), la souscription emporte acceptation du Règlement du Fonds.

MONTANT DE LA SOUSCRIPTION

Nombre de parts souscrites du Fonds	<input type="text"/>	→ Uniquement un nombre entier.
Prix par part	<input type="text"/> X <input type="text"/> €	
Montant de souscription dans le Fonds, hors droits d'entrée [MS]	= <input type="text"/> €	

TAUX DE DROITS D'ENTRÉE

Taux maximal de droits d'entrée [TMDE]	<input type="text"/> %	→ Pourcentage maximal du montant de la souscription dans le Fonds, correspondant à des droits d'entrée, qui peut être prélevé lors de la souscription.
Taux de droits d'entrée appliqués [TDE]	<input type="text"/> %	→ Correspondant à des droits d'entrée effectivement prélevés lors de la souscription.
Montant des droits d'entrée [MDE]*	$[MS] \times [TDE] = €$	→ Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.

SOUSCRIPTION TOTALE

Montant de la souscription totale [MT]	$[MS] + [MDE] = €$	→ Montant total de la souscription effectivement versé, y compris droits d'entrée, exprimé en euros.
--	---------------------	--

*Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

3 - ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de euros (MT), qui comprend un montant de droits d'entrée de euros (MDE).

MDE ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de souscription (MS).

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée du Fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) maximal* de 3,889 % (TFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,556 % (TFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 6 ans.

* Le TFAM maximal est calculé sur la durée de vie maximum du Fonds.

Signature

(précédée de la mention manuscrite :
« lu et approuvé »)

4 - MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Des Parts C ont vocation à être souscrites pour au moins 0,25 % du montant des souscriptions initiales totales. Celles-ci ouvrent un droit d'accès à 20 % de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que les Parts A sont intégralement remboursées à leur valeur nominale.

5 - AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que leur argent est bloqué pendant une durée minimale de 6 années pouvant aller jusqu'à 9 années sur décision de la Société de Gestion. La durée de blocage peut en effet être prorogée dans la limite de trois fois un an, soit au plus tard jusqu'au 29/12/2026. Le Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FIP décrits à la rubrique « Profil de risques » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

À RETOURNER À LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN 2 EXEMPLAIRES ORIGINAUX

FIP CAPITAL ACTIFS 2017

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

AGRÉÉ PAR L'AMF LE 22/09/2017

CODE ISIN PARTS A (IR) : FR0013270360

M/CAPITAL
PARTNERS

Au 30 juin 2017, les taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FIP gérés par la Société de Gestion sont les suivants :

FIP	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES	FIP	ANNÉE DE CRÉATION	POURCENTAGE D'INVESTISSEMENT DE L'ACTIF EN TITRES ÉLIGIBLES	DATE D'ATTEINTE DU QUOTA D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES
AVANTAGE PME	2008	N/A PRÉ-LIQUIDATION	30/04/2011	CAPITAL SANTÉ PME	2012	100,01 %	31/05/2014
AVANTAGE ISF	2009	N/A PRÉ-LIQUIDATION	30/04/2011	PERFORMANCE EXPORT	2012	67,55 %	31/12/2014
AVANTAGE PME II	2009	N/A PRÉ-LIQUIDATION	30/04/2011	CAPITAL SANTÉ PME II	2013	101,08 %	31/01/2016
MEZZANO	2009	N/A PRÉ-LIQUIDATION	31/10/2011	FRANCE EXCELLENCE	2013	85,26 %	31/08/2016
AVANTAGE PME III	2010	N/A PRÉ-LIQUIDATION	31/12/2012	FRANCE EXCELLENCE II	2014	58,78 %	31/01/2018
AVANTAGE ISF II	2011	N/A PRÉ-LIQUIDATION	30/09/2013	CAPITAL SANTÉ PME III	2014	35,96 %	31/08/2018
MEZZANO II	2011	N/A PRÉ-LIQUIDATION	30/09/2013	CAPITAL SANTÉ PME IV	2015	31,35 %	31/01/2019
AVANTAGE PME IV	2011	83,94 %	31/12/2013	CAPITAL ACTIFS 2016	2016	10,10 %	31/12/2019
MEZZANO III	2011	77,23 %	31/12/2013				

6 - RÈGLEMENT ET INSCRIPTION DES PARTS

1/ RÈGLEMENT : Je déclare régler ma souscription (MT) **par chèque à l'ordre du Fonds : "CAPITAL ACTIFS 2017".**

2/ INSCRIPTION DES PARTS : Je souhaite que les parts souscrites soient inscrites sur mon compte-titres, dont voici les coordonnées :
(je joins obligatoirement un RIB de ce compte).

IBAN

[REDACTED]

BIC

[REDACTED]

Si je n'ai pas de compte-titres, les parts souscrites seront conservées en nominatif pur à mon nom par le dépositaire du Fonds (CACEIS BANK), prestation pour laquelle ce dernier ne me facturera directement ni frais, ni droits de garde. Dans ce cas, je joins obligatoirement la copie de mon dernier avis d'imposition ou un justificatif de domicile de moins de trois (3) mois (quittance de loyer, d'assurance, de gaz ou d'électricité, facture de téléphone fixe ou d'eau).

J'ai par ailleurs pris connaissance du fait que, conformément aux dispositions des articles L.561-1 et suivants du C.M.F. relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la Société de Gestion pourra me réclamer toute information et/ou document et/ou attestation qu'elle jugera nécessaire pour se conformer à ses obligations réglementaires.

7 - ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PARTS

A/ Réduction d'Impôt sur le Revenu (IR)

Je déclare vouloir bénéficier de la réduction d'IR prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts et, en conséquence :

- **je déclare être redevable de l'Impôt sur le Revenu;**
- **je m'engage à conserver mes parts du Fonds jusqu'au 31 décembre de la 5^e année suivant leur souscription;**
- je déclare être informé(e) du fait que la réduction d'IR est plafonnée à 4 320 euros par an pour un contribuable marié ou pacsé soumis à une imposition commune et à 2 160 euros par an pour un contribuable célibataire (pour plus de détails, voir la Note Fiscale)*;
- je certifie être fiscalement domicilié(e) en France.

B/ Exonération d'Impôt sur le Revenu des produits distribués par le Fonds et des plus-values réalisées lors de la cession ou du rachat des parts du Fonds

Je déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'IR prévue aux articles 150-0 A et 163 quinques B du Code Général des Impôts et, en conséquence :

- **je m'engage à conserver les parts du Fonds souscrites pendant au moins 5 ans à compter de leur souscription;**
- **je m'engage à ce que les produits reçus par le Fonds soient immédiatement réinvestis et demeurent indisponibles pendant cette même période;**
- je certifie être fiscalement domicilié(e) en France.

Je m'engage par ailleurs à :

- ne pas détenir, directement avec mon conjoint, mon partenaire de PACS ou mon concubin notoire soumis à une imposition commune et nos ascendants ou descendants ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de dix (10) % des parts du Fonds ;
- ne pas détenir avec mon conjoint, mon partenaire de PACS ou mon concubin notoire soumis à une imposition commune et nos ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de vingt-cinq (25) % des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant la souscription de mes parts.

Je déclare :

- **avoir souscrit en l'absence de tout démarchage pour le compte de M Capital Partners. Dans le cas contraire, j'ai préalablement complété le Récépissé de Démarchage Bancaire et Financier et le Profil Investisseur ci-joints;**
- comprendre et accepter les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, notamment le risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- avoir été informé(e) de ma catégorisation en tant que client non professionnel ;
- que les fonds utilisés pour la souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- avoir été informé(e) de la possibilité de recevoir par email, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds ;
- avoir été informé(e) de la durée de blocage des parts du Fonds ;
- avoir été informé(e) des frais et commissions prélevés, tels que figurant dans le Règlement, le DICI et dans le présent bulletin de souscription ;
- que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds.

J'ai pris note qu'en cas de non-respect de l'un de ces engagements, les avantages fiscaux obtenus et visés ci-dessus pourront être repris. Par ailleurs, j'ai conscience du fait que pour bénéficier des avantages fiscaux, le Fonds doit investir un pourcentage de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-31 du C.M.F.

Fait à Le

Signature

(précédée de la mention manuscrite :
« *lu et approuvé* »)

* Ces informations sont établies selon les dispositions en vigueur à la date d'édition de ce document. Elles sont susceptibles de modifications compte tenu de l'évolution législative, réglementaire ou de la doctrine administrative, le cas échéant.

À RETOURNER À LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN 2 EXEMPLAIRES ORIGINAUX

PATRIMONIAL.FR

Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

SOUSCRIPTEUR

CO-SOUSCRIPTEUR

Civilité

M. Mme

M. Mme

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Français Autre : _____

Français Autre : _____

Situation professionnelle

Profession :

En activité : Salarié(e) Non salarié(e)

En activité : Salarié(e) Non salarié(e)

Contact

Téléphone :

e-mail :

Adresse fiscale :

CP : _____ Ville : _____ Pays : _____

Situation matrimoniale

Célibataire Pacsé(e)(s)

Marié(e)(s)

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Régime matrimonial

Communauté Séparation

Nombre d'enfant(s)

_____ dont : _____ à charge

Etes-vous une personne politiquement exposée ?Souscripteur : Oui NonCo-souscripteur : Oui Non**Etes-vous un client professionnel ?**Souscripteur : Oui NonCo-souscripteur : Oui Non**Us Person :**

Le souscripteur et le co-souscripteur déclarent ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher la case suivante

VOTRE SITUATION FINANCIERE

Revenus annuels nets du foyer :

< À 25 000€ 25 à 50 000€ 50 à 80 000€ 80 à 100 000€ 100 à 150 000€ Supérieur à 150 000€

Etes-vous assujetti à l'IIR ? Non Oui, montant : _____ €**Etes-vous assujetti à l'ISF ?** Non Oui, montant : _____ €**Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?**

Non Oui – Si oui quel montant par an ? _____ €

VOTRE PATRIMOINE

Quel est le montant de votre patrimoine ?

- Moins de 800 000€ Entre 800 et 1 300 000€ Entre 1 300 000 et 2 570 000€ Supérieur à 2 570 000€

Vous êtes :

- Propriétaire Avec emprunt Sans emprunt Locataire

Répartition de votre patrimoine :

Immobilier (résidence principale / secondaire) : €

Immobilier locatif : €

Assurance Vie : €

Liquidités (livret A, Idd...) : €

PEA / Compte titres : €

Autres : €

Objectifs du souscripteur :

- Réduire mon impôt Valoriser mon capital Spéculation
 Diversifier mon portefeuille Revenus du capital Autre : _____

Horizon d'investissement :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)

- Oui Non (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

Mesure de la tolérance au risque :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissiez que ces produits comportent un risque de perte en capital :

- Oui Non (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

ORIGINE DES FONDS

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ?

- Oui Non

Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :

- Salaire / Traitement Epargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite
 Autre (précisez) : _____

Je (nous) reconnaiss(ons) avoir pris connaissance du document et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature souscripteur:

Signature co-souscripteur :

PATRIMONIAL.FR

Document d'Entrée en Première Relation

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

Patrimonial.fr est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : contact@patrimonial.fr

STATUTS RÉGLEMENTÉS

- **Intermédiaire en assurance :**

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ... Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

- **Conseiller en investissements financiers (CIF) :**

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475

Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Venture, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

- **Assurance**

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRPI10221099.

- **Droit d'accès à vos informations**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

*Sélection Invest
25 Avenue Pierre 1er De Serbie
75116 Paris*

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Je soussigné(e)/nous soussignés

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Et :

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Reconnais (sons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de Sélection Invest.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Signature :

PATRIMONIAL.FR

LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- ✚ Valoriser votre capital,
- ✚ Préparer la transmission de votre patrimoine,
- ✚ Préparer votre retraite,
- ✚ Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- ✚ Diversifier votre portefeuille,
- ✚ Réduire vos impôts,
- ✚ Autre :

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

RESPONSABILITE / LITIGE

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) (www.anacofi.asso.fr) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- L'Autorité des Marchés Financiers(AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

ACCORD DES PARTIES :

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité. La présente lettre établie en 2 exemplaires originaux est signée par les parties.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Pour le client(e)	Pour le client(e)	Pour Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

PATRIMONIAL.FR

CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)

Entre :

Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Co-Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Et :

Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le numéro SIREN : 822 021 630.

ARTICLE 1 : Préambule

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audit es règles de fonctionnement.

ARTICLE 2 : Objet de la Convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par

les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant